



Chapitre HOG Sherbrooke

Responsabilités des capitaines et organisation des rides

Ce document s'adresse principalement à toutes personnes impliquées dans l'organisation d'une ride ou comme intervenants lors d'une ride.

1. Rouler ensemble en toute sécurité

Les randonnées constituent l'élément central des activités du chapitre HOG Sherbrooke.

C'est pourquoi il est important qu'elles se déroulent en toute sécurité.

2. Planification de la randonnée

Le premier objectif de ces directives est de fournir à tous, les informations requises pour que chacun connaisse ses responsabilités et ses tâches afin de rouler en groupe de façons sécuritaire.

Le deuxième objectif est de répartir les tâches afin de bien réagir ensemble au plus grand nombre de situations potentiellement critiques, dangereuses et/ou imprévues. Le présent document demeure un outil évolutif pour s'adapter à toute situation non prévue, car il est impossible de prévoir tout ce qui peut se produire lors d'une ride.

3. Mandats de l'officier de sécurité

L'officier de sécurité a comme mandat de superviser les capitaines de route. C'est lui qui les sélectionne en fonction de certains critères. Entre autres, un capitaine doit avoir des habiletés de conduite de moto adéquate pour cette fonction, bien connaître de nos règlements et être en mesure de les appliquer de façon positive auprès des membres. Au besoin, l'officier de sécurité propose annuellement pour tous les capitaines de route, des exercices sur les compétences recherchées. Les capitaines devront également aider l'officier de sécurité au Safe Rider Skills.

L'officier de sécurité doit organiser une réunion annuelle avec ses capitaines de route avant le début de la saison, le but étant de prendre le pouls des capitaines, de discuter avec eux des changements et des améliorations à apporter, et de la façon d'appliquer le tout. Si les circonstances le nécessitent, l'officier de sécurité peut tenir des rencontres additionnelles au besoin.

L'officier de sécurité travaille en étroite collaboration avec le directeur du chapitre HOG de Sherbrooke et informe celui-ci de toutes situations causant préjudices à la sécurité des membres ou au bon fonctionnement harmonieux du chapitre.

Lors de certaines réunions mensuelles des membres, l'officier de sécurité aura la tâche de faire une capsule de sécurité pour mieux réexpliquer et approfondir quelques situations de sécurité. S'il y a un désaccord sur un sujet ou une situation, la décision finale devra être prise par l'officier de sécurité.

4. Mandats du capitaine de route

- 4.1. Tout d'abord, le capitaine de route doit être une personne expérimentée dans la conduite d'une moto et être membre du chapitre HOG de Sherbrooke depuis au moins deux ans.
- 4.2. C'est un membre conscient de sa valeur, il est actif et impliqué dans le chapitre.
- 4.3. La solidarité et la cohérence sont impérativement nécessaires dans l'application de nos règlements.
- 4.4. Il s'assure que chaque participant trouve sa place dans un environnement convivial et harmonieux.
- 4.5. Il est proactif dans l'accueil des participants et encadre les nouveaux membres.
- 4.6. Les capitaines aident à former les groupes dès l'arrivée des participants.
- 4.7. Il doit être disponible annuellement pour s'impliquer dans les rides, au minimum dans deux rides.
- 4.8. Lors des sorties, et selon les besoins, il devra être prêt à occuper le poste de leader ou de balayeur.
Par contre, afin de respecter les aptitudes de chacun, il peut exprimer sa préférence.
- 4.9. Il devra voir au bon fonctionnement sécuritaire de son groupe et il a autorité pour prendre les décisions nécessaires pour que le groupe fonctionne bien dans le respect des membres.
- 4.10. Il devra informer l'officier de sécurité de tout incident ou comportement inapproprié, et ce, tant au niveau de la conduite de la moto que dans le comportement en général d'un membre.
- 4.11. Si des actions supplémentaires à celles appliquées lors d'une sortie sont nécessaires, elles devront être faites par l'officier de sécurité après discussion avec le directeur.
- 4.12. Ils se doivent d'être dotés d'équipement de communications, plus précisément de son cellulaire.
- 4.13. Ils doivent posséder les informations des contacts en cas d'urgence. (Papier ou en ligne)
- 4.14. Un leader d'un groupe peut exécuter sa tâche en solo sur sa moto ou en duo.
- 4.15. Un balayeur doit être en solo seulement sur sa moto, sauf pour un trois roues.
- 4.16. Un 2e balayeur dans le dernier groupe ou une personne désignée peut aider le dernier balayeur lors d'une reprise de route. Celui-ci s'assure que tous les participants soient prêts avant d'autoriser le départ.
- 4.17. Un capitaine peut être placé à l'intérieur d'un groupe.
- 4.18. Le dernier balayeur doit accomplir sa tâche jusqu'à la toute fin de la ride.

Formation des groupes sur la route:

1. On se doit de former des sous-groupes composés de ± 5 motos, car un groupe plus petit est plus facile à gérer et de maintenir une meilleure cohésion, par conséquent la sécurité est accrue. Et puis, en créant des sous-groupes, nous facilitons les dépassements de véhicules impatients derrière nous.
2. Une distance visuelle doit être maintenue entre les sous-groupes, car c'est le leader du premier groupe qui prend les décisions selon son itinéraire ou autres changements dans son parcours.
3. Le leader d'un groupe, s'assure que s'il y a un groupe derrière lui, qu'il est bien présent.
4. Si le groupe derrière n'est pas visible lors d'un changement de direction, la « miette de pain » devient cruciale pour le balayeur du groupe devant.

Conducteur de tête (leader)

Le leader est le pilote qui ouvre la route et guide le groupe. Il est responsable de la sécurité du groupe et doit faire preuve d'une grande expérience et de bonnes compétences de conduite, notamment une bonne anticipation. Le leader doit également être capable de communiquer efficacement et positivement avec tous les membres de son groupe. Il assume son rôle en symbiose avec le balayeur de son groupe.

1. Il est responsable de son groupe ou d'un sous-groupe.
2. Il doit bien connaître son parcours ou avoir pris connaissance du trajet avec le responsable de la ride.
3. Idéalement, il se doit de maîtriser certains outils GPS.
4. Il doit mener son groupe en formation damier ou en file indienne en occupant la première position dans la portion gauche de la voie.
5. Il doit être bien au fait des pratiques sécuritaires pour rouler en groupe en accord avec les techniques et procédures de conduite appliquées par le chapitre.
6. Il doit assigner la position des motos dans son groupe. Il doit s'assurer que les moins expérimentés se retrouvent en position #2, à sa droite ou avec un capitaine.
7. Il s'assure d'avoir un balayeur (capitaine) à l'arrière de son groupe.
8. Le leader est responsable d'initier les manœuvres de son groupe sur la route, en ayant la sécurité comme première préoccupation.
9. Il anticipe les dangers, les obstacles et il est attentif aux hasards de la route.
10. Il doit signaler les dangers potentiels (débris, obstacles, etc.) et il utilise nos signaux manuels.
11. Il doit indiquer la file indienne lorsque la route devient étroite ou des situations qui pourraient empêcher les membres du groupe d'effectuer des manœuvres d'évitement, tel qu'un cycliste, un piéton, des véhicules stationnés ou toutes autres situations.
12. Il roule à une vitesse constante et progressive afin d'éviter l'effet d'élastique.
13. Il tient compte du fait que les participants peuvent devoir conduire un peu plus rapidement pour rattraper les autres motos.
14. Il adopte une vitesse confortable qui respecte les limites de vitesse. (± 5 km sur une route secondaire, ± 10 sur une autoroute) Le but étant de ne pas créer un trafic derrière le groupe, par contre on ne veut surtout pas ouvrir le trafic avec des vitesses excessives.
15. Il ajuste sa vitesse en fonction des conditions de route.
16. Il n'est pas sécuritaire pour un groupe de s'arrêter en bordure de la route. Si l'on doit absolument s'arrêter, le reste du groupe devrait continuer jusqu'à l'arrêt suivant.
17. Il coordonne les arrêts et des points de rassemblement avant les départs.
18. Avant de prendre la route, il s'assure que tous les pilotes de son groupe sont prêts à partir.
19. Il s'assure que personne n'est laissé pour compte.

5. Organisateur d'une ride

- 5.1.C'est une personne positive et qui voit le bon côté des choses.
- 5.2.La maîtrise de la technologie d'un GPS est vraiment l'atout majeur durant tout l'itinéraire.
- 5.3.Avant tout, il doit contacter le directeur pour officialiser et coordonner sa sortie. Aucun membre ne peut improviser une ride au nom du chapitre sans cette autorisation.
- 5.4.Il annonce sa ride par l'entremise du Webmaster.
- 5.5.Il demande une préinscription en indiquant la date, l'heure de départ et de retour, la destination. Car les participants doivent connaître certains détails requis de la ride avant de s'inscrire.
- 5.6.Une ride peut commencer chez le concessionnaire Carrier Sherbrooke ou ailleurs, mais de préférence avec les commodités toilettes et essence. Le retour est à la discrétion de l'organisateur.
- 5.7.Il élabore un itinéraire en tenant compte des arrêts (± 100 km / ± 1 h 15) et des possibilités de ravitaillement. À la rigueur, mais sans obligation, il peut expérimenter son tracé à l'avance.
- 5.8.Il détermine s'il y aura un dîner en groupe. Si le choix est un restaurant, il identifie le type de service (rapide ou à la table) et le temps qu'il accorde. Il tient compte des places et du type de stationnement.
- 5.9.L'officier de la sécurité assignera un ou des capitaines de route pour la sortie. En l'absence d'un capitaine de route lors de la sortie, la ride ne sera pas reconnue et autorisée.
- 5.10.Il planifie des arrêts de manière à éviter les terrains graveleux et les virages à gauche. Des virages à droite, pour arriver et repartir des points d'arrêt, aideront grandement à la sécurité.
- 5.11.Il doit prévoir de faire le plein d'essence à tous les 225 km. Cette précaution permettra aux participants qui disposent d'un réservoir moins volumineux de ne pas tomber en panne sèche.
- 5.12.Avant le départ, le responsable de la ride, se doit de réunir tous les membres présents afin de donner les directives. Il précisera l'itinéraire, les consignes et les particularités de la ride.
- 5.13.Il s'assure que les capitaines de route forment les groupes dès l'arrivée des participants.
- 5.14.Lors du meeting de groupe, il fait intervenir l'officier de sécurité ou des capitaines pour des consignes complémentaires afin de rouler en groupe de façons sécuritaire.